

La reconnaissance du métier de sophrologue ouvre des opportunités

Comme tout métier émergent, la sophrologie peine parfois à apparaître comme une véritable profession. Ce devrait désormais être plus aisé avec l'inscription au RNCP¹ du certificat professionnel de sophrologue.

"ne première dans la profession",
DU se félicite l'Institut de formation à la sophrologie (IFS), à l'origine de la création de ce titre de niveau III.

"Nous attachons une importance particulière aux débouchés. Chez nous, les stagiaires viennent apprendre un métier et non suivre des cours de développement personnel", insiste Catherine Aliotta, directrice de l'école.

Accessible en six mois à un an par la voie de la formation continue, de la VAE et du contrat de professionnalisation, le titre devrait à la fois per-

La sophrologie a été fondée en 1960 par le médecin neuropsychiatre Alfonso Caycedo. Elle est utilisée comme technique de relaxation et de "connaissance de soi". Elle permet de faire "émerger à la conscience" des phénomènes qui peuvent être ainsi compris. Les principales applications sont thérapeutiques ou pédagogiques.

mettre de structurer la profession et de la développer. Si l'on ne connaît à l'heure actuelle ni le nombre de formés chaque année ni le nombre de sophrologues en exercice, au moins sait-on que la profession s'exerce aujourd'hui très majoritairement en libéral. Une donne qui devrait chan-

ger sous l'effet de l'inscription au RNCP, ainsi que l'explique Catherine Aliotta : *"Le titre et son référentiel ouvrent la voie aux fiches de poste « sophrologue », métier qui intéresse, par exemple, des structures comme les maisons de retraite ou les cliniques."* De quoi développer **suite p. 9** ▷

1^{ères} Assises nationales des métiers de la salle : "Donner envie, donner confiance, donner l'exemple"



Régis Marcon

Expliquant le sens des 1^{ères} Assises nationales des métiers de la salle qui se sont tenues le 23 janvier à Paris, le cuisinier Régis Marcon a rappelé que l'une des neuf actions prioritaires listées dans son livre blanc sur l'alternance dans la restauration¹ concernait justement la valorisation des métiers du service en salle.

De fait, et avec plus de 20 000 emplois non pourvus en 2010 et moins 7 % de jeunes entrés dans la profession en 2011, le secteur de la restauration fait face à un réel problème d'attractivité. Si les questions de pénibilité, de rémunération ou d'horaires doivent être abordées, une réflexion sur le sens et la richesse

des métiers de la salle doit également être développée.

"On préfère souvent être servi que servir, ce qui freine la vocation des jeunes", tente d'expliquer Danielle Dubrac, vice-présidente de la CCI de Paris, chargée des formations en apprentissage. Dommage, car, *"au-delà des qualités physiques – la dextérité, la prestance – ce métier nécessite des connaissances en matière de produits, de la culture générale, la pratique des langues, l'empathie, le sens commercial et, aussi, de la psychologie"*. Et d'appeler à une *"révolution dans la représentation des métiers de la salle",* via *"une meilleure communication, mais aussi une adaptation des enseignements aux tendances et aux besoins des restaurateurs"*.

Séminaire de travail des professionnels réunis pour l'occasion, ces 1^{ères} Assises ont donné matière à quelques recommandations formulées en atelier, l'un consacré, justement, à la communication, l'autre à la formation. Relatif consensus autour du premier thème, avec la nécessité d'améliorer le fonds et la forme, y compris en créant une association *"décloisonnée"* des professionnels



Danielle Dubrac

de la salle, qui réunisse aussi bien *barmen* et sommeliers que commis, formateurs ou directeurs. Beaucoup plus de débats sont apparus en revanche autour du second thème, avec quelques tensions entre professionnels de terrain et professionnels de la formation, les premiers reprochant aux seconds de trop s'attarder sur des techniques d'un autre âge au détriment d'un enseignement majeur à leurs yeux : le savoir-être. Position non démentie par Denis Coutriade, directeur de restaurant du Plaza Athénée, qui déclare s'intéresser avant tout à la personnalité des candidats lors des recrutements. Et de se justifier : *"Chez nous, les qualités professionnelles sont tellement"* **suite p. 9** ▷

LES MÉTIERS DE LA SALLE EN CHIFFRES

- 300 000 salariés sur les 700 000 du secteur de la restauration ;
- 9 à 10 000 barmen ;
- 35 000 employés de café ;
- 32 000 employés de restauration collective ;
- 30 000 maîtres d'hôtel et responsables de salle ;
- 3 000 sommeliers ;
- 64 % des restaurants sont ouverts par des non professionnels ;
- 6 jeunes sur 10 n'ont pas de formation spécifique aux métiers de la salle trois ans après leur entrée dans le secteur.

ILS NE SONT PAS SEULS...

À l'instar d'autres métiers en devenir, les sophrologues disposent d'associations destinées à les représenter et à promouvoir leur secteur. C'est le cas de l'Observatoire national de la sophrologie¹, association créée en 2009 qui regroupe, selon Catherine Aliotta, près de 300 professionnels en exercice. "L'objectif est que des sophrologues, encadrés par des chercheurs externes, mènent des études scientifiques de recherche sur l'impact de la sophrologie dans différents secteurs (acouphènes, cancer, etc.)."

Les premiers résultats sont espérés d'ici à 2013.

Autre institution, la Chambre syndicale de la sophrologie², présidée par Catherine Aliotta elle-même, fédère quant à elle ses membres adhérents (écoles de sophrologie, sophrologues, formateurs en sophrologie) autour de la défense des intérêts économiques du secteur. Parmi les chantiers en cours : reconnaissance de la sophrologie auprès des mutuelles et des pouvoirs publics, signature de contrats-groupe RCP¹ et prévoyance pour les sophrologues, information relative au régime social des indépendants, etc.

1. www.observatoire-sophrologie.fr

2. www.chambre-syndicale-sophrologie.fr

3. Responsabilité civile professionnelle.

suite de la p. 8 > le marché de l'emploi salarié et, à terme, rendre réelle la possibilité d'accéder au titre par la voie de l'alternance, modalité aujourd'hui toute virtuelle, compte tenu de la quasi inexistence d'employeurs susceptibles d'embaucher en contrat de professionnalisation. Bonne nouvelle pour les professionnels du secteur, la reconnaissance

du titre l'est aussi pour les futurs stagiaires, qui trouveront là un argument de poids à faire valoir auprès des financeurs publics.

■ **Nicolas Deguerry**

1. Répertoire national des certifications professionnelles, www.rncp.cncp.gouv.fr

www.sophrologie-formation.fr

suite de la p. 8 > codées que, de toute façon, il faut tout réapprendre"...

Autre demande forte de l'atelier formation, la nécessité de mieux articuler les contenus de formation entre organisme et entreprise a été largement soulignée, avec pour mot d'ordre celui de mettre fin aux "redondances".

Rappelant en conclusion les grandes lignes directrices de l'effort à produire, Régis Marcon énumère : "donner envie",



Denis Coutriade

pour agir de manière positive sur le volet orientation (développement des réseaux d'ambassadeurs, extension des classes de découverte professionnelle, etc.); "donner confiance", en travaillant le volet formation (modernisation des référentiels pour mieux inclure la dimension de service et de communication propre aux métiers de la salle, développement des CQP pour une insertion rapide, enrichissement par l'approche produit, etc.) et, enfin, "donner l'exemple", en responsabi-

sant davantage les chefs d'entreprise (mise en place de la formation obligatoire des maîtres d'apprentissage en 2012, approfondissement des liens entre entreprise et centres de formation, systématisation des entretiens individuels, etc.).

Dernière précision, celle donnée par Frédéric Lefebvre² dans son discours vidéo d'introduction aux Assises montre que les métiers de la salle ont aussi

l'avantage de mener à tout : sa première feuille de paie, rapporte-t-il, était celle d'un chef de rang de pizzeria...

■ **N. D.**

1. www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Livre_blanco_de_Regis_MARCON_-_L_alternance_dans_la_restaurant.pdf

2. Secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des PME, du Tourisme, des Services, des Professions libérales et de la Consommation.

www.fafih.com

Questions à Catherine Aliotta, directrice de l'Institut de formation à la sophrologie

"Exercer uniquement en libérale est la voie la plus difficile à développer"



Le métier de sophrologue peut-il être un métier de reconversion ?

Absolument et, même, essentiellement ! Il faut cependant distinguer les véritables reconversions des spécialisations. Pour ceux issus du secteur paramédical, environ 15 % conservent leur ancienne activité (infirmier, sage-femme, psychologue, pharmacien, kinés, etc.) à côté de leur nouvelle activité de sophrologue.

Y a-t-il une limite d'âge ?

Non, mais il faut tout de même préciser que si l'inscription du titre de sophrologue au RNCP devrait progressivement changer la donne en ouvrant la voie au salariat, il faut bien avoir en tête qu'aujourd'hui, devenir sophrologue, c'est avant tout s'engager dans une voie libérale. Cela veut dire qu'au-delà de la relation d'aide qui caractérise le métier, il faut aussi détenir des compétences commerciales et être capable de tout recommencer.

Est-il facile de s'installer ?

Nous sommes encore une activité en devenir et il existe bien des lieux où n'exerce aucun sophrologue. Comme toute activité en libéral, il faut compter environ deux ans pour commencer à avoir une clientèle récurrente. Bien sûr, ce temps d'installation reste très variable, certains accueillent de quinze à vingt personnes par semaine après six mois d'activité, d'autres continuent avec huit ou neuf au bout d'un an.

Les perspectives de développement sont-elles bonnes ?

L'inscription au RNCP va très certainement permettre de développer le secteur d'activité. Les champs d'application sont tellement variés que le métier répond aussi à des besoins annexes dans d'autres structures : par exemple, les risques psychosociaux, la santé des salariés au travail, etc., sont devenus des enjeux auxquels les entreprises doivent répondre. Deux de mes anciens stagiaires font par exemple partie du CHSCT de grandes entreprises, en tant que sophrologues. Il faut bien comprendre que vouloir exercer uniquement en libéral, en cabinet, est certainement la voie la plus difficile à développer. Si l'objectif est de poser une plaque en bas de chez soi et d'attendre, il ne se passera rien. Il faut aussi penser aux prestations externes, en entreprise, mais aussi, par exemple, dans des centres de préparation mentale pour les sportifs, dans des centres de soin, dans des écoles, dans des maisons de retraite, etc. Il y a alors moyen de développer une activité et d'en vivre très honnêtement, même s'il ne s'agit pas d'un métier où l'on fait fortune !

■ **Propos recueillis par N. D.**